

## Commune de BOISMORAND

# Compte rendu sommaire de la séance du 14 juin 2018

### R.G.P.D - Registre Général sur la Protection Données

Le 25 mai 2018, le règlement européen est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Se préparer en 6 étapes :

- ✓ Désigner un pilote
- ✓ Cartographier
- ✓ Prioriser
- ✓ Gérer les risques
- ✓ Organiser
- ✓ Documenter

La communauté des communes Giennoises a invité toutes les communes à une réunion d'information présentée par GIF RECIA en mai dernier. Une étude est en cours.

### Commission des affaires sociales

Un accueil loisirs sans hébergement sera effectif dès la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, inscription à la demi-journée, avec ou sans repas, ou bien à la journée à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 11 ans (révolus)

Le centre sera ouvert de 7 heures à 18 h 30.

### Fête communale du 07 juillet 2018

Au programme :

- ✓ 19 heures repas sur réservation uniquement
- ✓ 22 h 15 retraite aux flambeaux avec la fanfare de Châtillon/Loire - Départ mairie -  
lampions offerts aux enfants
- ✓ Suivi du feu d'artifice avec sonorisation
- ✓ Et la soirée se clôturera par un bal populaire animé par José CASTILLA

L'assemblée planifie les derniers préparatifs liés à cette fête

### Budget communal

Le budget à mi-parcours est respecté tant en dépenses, qu'en recettes

### Eglise :

Le permis de construire est en cours d'instruction. A l'issue du PC, une consultation des entreprises sera lancée pour les travaux de restauration du clos et couvert de l'église

### Emploi saisonnier :

Le Conseil Municipal recrute un agent pendant la période estivale - du 23 juillet au 17 août inclus.

### RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'exercice 2017

L'assemblée prend connaissance du RPQS de l'eau potable de l'exercice 2017 et l'adopte. Le taux de rendement est de 84.37 %

Vu par nous, Maire de la Commune de BOISMORAND, pour être à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884. A Boismorand, le 18 juin 2018

